



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
Université Djillali Liabes de Sidi Bel Abbès
Faculté de Technologie

1. Selon la charte, l'éthique :

C. Analyse l'action humaine par rapport aux valeurs et normes morales

2. Le Conseil National d'Éthique et de Déontologie de la Profession Universitaire a été créé en :

D. 2004

3. Concernant les franchises universitaires :

B. Elles garantissent l'immunité universitaire

4. La responsabilité administrative doit être exercée :

A. Au service de l'enseignement et de la recherche

5. Parmi les obligations de l'enseignant-chercheur :

C. Respecter le secret des sources lorsque nécessaire

6. Le conflit d'intérêt est :

B. Une interférence entre intérêt public et personnel

Réponse : B

7. La peine est aggravée lorsque :

C. Des moyens de communication à distance sont utilisés

8. Le discours de haine est :

B. Une expression encourageant la discrimination

Réponse : B

9. L'arrêté ministériel relatif au plagiat porte le numéro :

C. 1082

10. L'article 253 bis 8 prévoit :

D. 7 à 15 ans de réclusion criminelle